



Assemblée générale

Distr. générale
14 août 2024
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme
Groupe de travail sur l'Examen périodique universel
Quarante-septième session
Genève, 4-15 novembre 2024

Rapport national soumis comme suite aux résolutions 5/1 et 16/21 du Conseil des droits de l'homme*

Brunéi Darussalam

* La version originale du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.



I. Introduction

1. Le Brunéi Darussalam (ci-après « le Brunéi ») a fait l'objet de son troisième Examen périodique universel (EPU) le 10 mai 2019, dans le cadre de la 33^e session du Groupe de travail sur l'EPU du Conseil des droits de l'homme. Au cours de la session, 220 recommandations lui ont été adressées : 108 ont été acceptées ; 7 ont été partiellement acceptées ; 81 n'ont pas été acceptées ; il a été pris note des 24 autres. Les textes issus de l'EPU ont été adoptés à la 42^e session du Conseil, le 20 septembre 2019.

2. Le Brunéi apprécie l'approche constructive suivie par le mécanisme de l'EPU pour favoriser la promotion et la protection des droits de l'homme dans tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies (ONU) et remercie ceux qui ont formulé des recommandations au cours de l'Examen. Il s'est efforcé de donner suite aux recommandations acceptées, ainsi qu'il s'y est engagé, et continuera de ce faire. Il réaffirme sa détermination à s'acquitter de ses obligations internationales en matière de promotion et de protection des droits de l'homme.

3. Situé dans la partie nord-ouest de l'île de Bornéo et bordé par la mer de Chine méridionale, le Brunéi célèbre cette année les quarante ans de sa pleine indépendance. Il continue de jouir d'un bon niveau de vie, puisqu'en 2023, le produit intérieur brut par habitant s'élevait à 45 102,10 dollars du Brunéi. Ses revenus élevés et la taille réduite de sa population (450 500 habitants), lui permettent de continuer à appliquer un système de protection sociale généreux et exempt d'impôt sur le revenu. L'éducation, l'eau, le logement, l'électricité, le carburant ainsi que plusieurs produits alimentaires de base sont subventionnés tant pour les citoyens que pour les résidents, qui ont par ailleurs accès à des soins de santé de qualité. Le taux de criminalité est faible et les mesures de détection et de répression sont constamment renforcées.

II. Méthode

4. Le Groupe de travail interinstitutions du Brunéi (anciennement Groupe d'experts interinstitutions), créé en 2008, a encore une fois été chargé d'élaborer le rapport national au titre de l'EPU. Dans ce cadre, le Département des organisations internationales du Ministère des affaires étrangères a assuré des services de secrétariat en collaboration avec les personnes référentes au sein des différents ministères, notamment la gestion d'un compte de messagerie électronique dédié (upr@mfa.gov.bn) qui permet de faciliter la communication et de conserver les échanges et les documents au format numérique.

5. Par ailleurs, une coordination soutenue a été assurée tant au sein du Groupe de travail qu'avec les ministères et organismes publics compétents et des consultations accrues ont été tenues avec les autres parties prenantes, dont des organisations non gouvernementales (ONG).

6. Le présent rapport porte sur les mesures prises par le Brunéi pour renforcer la promotion et la protection des droits de l'homme dans le pays et sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations acceptées à l'issue de son troisième EPU¹. L'annexe 1 contient une liste des abréviations utilisées en anglais.

III. *Wawasan Brunei 2035* et les objectifs de développement durable²

7. Le document *Wawasan Brunei 2035* constitue la stratégie du Brunéi pour l'avenir. Il définit les objectifs à long terme et le cadre dans lequel s'inscriront les plans nationaux de développement et les stratégies de mise en œuvre devant permettre au Brunéi de devenir, d'ici à 2035, une nation largement reconnue pour sa population éduquée, hautement qualifiée et épanouie, ayant une qualité de vie élevée, et pour son économie dynamique et durable.

8. La stratégie *Wawasan Brunei 2035* est mise en œuvre moyennant trois plans d'exécution, qui portent le premier sur la main-d'œuvre, le deuxième sur la dimension sociale et le troisième sur le volet économique et qui servent d'orientation aux ministères et organismes d'exécution aux fins de l'élaboration des politiques et des projets, de façon à garantir la bonne prise en compte des concepts liés aux objectifs de développement durable (ODD). La stratégie et les ODD ont été alignés et harmonisés de façon à promouvoir à la fois le développement durable et le programme de développement national.

9. En 2016, le Gouvernement a mis en place le Comité national spécial de coordination, qui est chargé de renforcer les efforts de coordination relatifs à la réalisation des ODD et de faciliter l'intégration du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans la stratégie d'avenir du pays. À cet égard, le processus de l'examen national volontaire a aidé le Brunéi à définir de grands objectifs d'étape afin de rester en bonne voie pour atteindre les ODD et les cibles associées. Le pays a en effet participé à deux examens nationaux volontaires, en 2020 et 2023, visant tous deux à faire le bilan des progrès accomplis au regard de ces objectifs. Les mesures prises comme suite à ces examens ont été présentées comme des engagements porteurs de transformation au Sommet sur les objectifs de développement durable tenu en septembre 2023³. Le Comité national spécial de coordination continue de travailler avec les parties prenantes concernées pour suivre les initiatives mises en place.

10. Avant la soumission de son deuxième examen national volontaire, le Brunéi a renforcé ses efforts de mobilisation des parties prenantes afin d'inclure divers points de vue sur la réalisation des ODD au niveau national, organisant pour cela des ateliers et des forums. Ces efforts ont conduit, en 2023, à la tenue par le Comité national spécial de coordination d'un dialogue avec les jeunes géré par le Conseil brunéien de la jeunesse, Green Brunei et My Actions for the SDG, avec le soutien du Ministère de la culture, de la jeunesse et des sports, de la Banque islamique du Brunéi Darussalam, du Bureau de la Coordinatrice résidente des Nations Unies et de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique.

11. En juin 2024, les efforts déployés pour faire progresser la réalisation des ODD se sont poursuivis dans le cadre de diverses manifestations, telles que le deuxième dialogue avec les jeunes sur les ODD⁴ ou encore le forum *Brunei Mampan*⁵ sur le thème « Des modes de consommation et de production durables : une solution pour tous », tous deux axés sur l'ODD 12.

IV. Mesures de promotion et de protection des droits de l'homme

A. Protection sociale⁶

12. Bien qu'aucun seuil de pauvreté n'ait été officiellement fixé au Brunéi, plusieurs entités (Ministère de l'éducation, Département du développement local, Département du Conseil religieux islamique, Département d'études islamiques, ONG et organisations de la société civile telles que la fondation Sultan Haji Hassanal Bolkiah et le Conseil local d'aide sociale) restent chargées d'apporter une aide aux personnes et aux familles à faible revenu.

13. Le Conseil national des affaires sociales continue d'examiner les politiques et les plans nationaux d'éradication de la pauvreté, qui s'inscrivent dans une approche à l'échelle de l'ensemble de l'administration et de la nation.

14. Le Ministère des finances et de l'économie et le Ministère de la culture, de la jeunesse et des sports ont collaboré au lancement, le 15 juillet 2020, du Système national de protection sociale, un système de base de données centralisant diverses prestations sociales en vue d'améliorer l'efficacité de la distribution des allocations, de sorte que les personnes éligibles à une aide ne soient pas laissées pour compte. Ce système permet d'effectuer en ligne des demandes de prestations auprès du Département du développement local, du Département du Conseil religieux islamique, du Ministère de l'éducation et de la fondation Sultan Haji Hassanal Bolkiah. Les demandes d'aide annuelle à la scolarité ont été intégrées au système en 2022 et celles concernant les pensions de retraite et d'invalidité devraient l'être prochainement.

15. En outre, la Division de la collecte et de la distribution de la zakat du Département du Conseil religieux islamique a été élevée au rang de département en juillet 2023, ce qui montre que le Gouvernement est déterminé à accroître les prestations et l'assistance fournies aux personnes vulnérables, afin que leurs besoins fondamentaux puissent être satisfaits.

16. Le Département du Conseil religieux islamique organise divers programmes d'autonomisation⁷ (perfectionnement des compétences, cours de formation ou encore possibilités de présenter des produits et des services) visant à fournir aux bénéficiaires de la zakat des compétences et des outils afin de les aider à sortir de la pauvreté en leur permettant d'acquérir une autonomie durable.

17. Dans le cadre d'un projet d'ensemble d'habitation⁸ financé par la zakat et destiné aux personnes démunies, 124 logements ont été fournis à des familles à faible revenu entre 2009 et 2023. En 2023, le Conseil religieux a alloué au Département du Conseil religieux islamique une enveloppe de 6 millions de dollars du Brunéi issus de la zakat pour aider quelque 500 ménages à payer leur loyer. Ces allocations seront versées sur une période de vingt-quatre mois.

18. En juillet 2023, un nouveau régime national de retraite a été mis en place pour renforcer encore la sécurité sociale des membres actuels et futurs du fonds fiduciaire des employés. Ce régime s'applique au secteur public, au secteur privé ainsi qu'aux travailleurs indépendants. En plus de garantir le versement d'une pension de retraite suffisante, il met l'accent, de par sa conception, sur la durabilité et l'inclusivité en tenant compte de facteurs tels que le ratio de remplacement du revenu, l'inflation et ses effets, tout en encourageant la productivité et l'emploi.

19. Le plan national d'éradication de la pauvreté pour la période 2020-2024 a été révisé pour intégrer trois domaines d'action : capacités, accès et possibilités de génération de revenus ; capacités et accès à l'éducation ; politiques, lois et infrastructures. Il comprend neuf objectifs stratégiques à la réalisation desquels contribuent des initiatives et programmes collaboratifs dirigés par des organismes publics ou liés à l'État, des entités du secteur privé ou des ONG, le but étant de réduire la dépendance à l'égard de l'aide sociale et de créer une société autonome et résiliente.

20. Le nombre de personnes bénéficiant de prestations sociales de la part du Ministère de la culture, de la jeunesse et des sports est passé de 5 812 ménages en 2019 à 1 991 ménages en juin 2024. Pour atténuer encore les effets de la pauvreté, le Département du développement local fournit, dans le cadre de l'aide sociale, un soutien financier supplémentaire aux personnes âgées éligibles recevant déjà une pension de retraite⁹.

21. En 2022, le Ministère de l'intérieur et la Banque islamique du Brunéi Darussalam ont mis en place une plateforme de vente de produits fabriqués localement par des personnes issues d'un milieu défavorisé¹⁰, ce qui contribue à promouvoir l'entrepreneuriat et à améliorer les connaissances et les compétences commerciales et offre un moyen de subsistance aux personnes concernées. Cette initiative a été déployée dans deux districts.

22. Le Brunéi continue de fournir des logements durables et abordables à ses citoyens afin d'améliorer la qualité de la vie et de contribuer à la stabilité sociale. Les premières initiatives dans ce domaine ont été lancées par le Gouvernement dès 1952, avec les programmes de réinstallation de Bunut et Berakas. D'autres, telles que le programme en faveur des personnes sans terre et le plan national pour le logement, ont suivi en 1984 : en mars 2024, plus de 30 000 unités d'habitation avaient été construites et 27 515 personnes avaient bénéficié d'un logement au titre de l'un de ces deux programmes. Toujours dans le cadre de cette démarche, le Gouvernement a octroyé 1 977 terrains à des particuliers pour qu'ils puissent y construire leur maison. Des efforts sont actuellement déployés pour étendre les projets d'habitation à d'autres villages, rationaliser les procédures et élaborer des lignes directrices à l'intention des ministères afin d'accélérer l'aide au logement.

23. Le Gouvernement continue d'accorder une grande importance à la mise en place d'un réseau efficace d'alimentation en eau afin de garantir l'accès à une eau traitée qui soit propre, salubre et abordable, conformément aux normes de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et sans que cela ait d'impact négatif sur les ressources en eau. L'intégralité de la population a accès à une eau traitée propre et 94 % à un système d'assainissement amélioré ;

96 % des citadins et 93 % des ruraux sont ainsi reliés à un réseau d'assainissement centralisé ou à une fosse septique. Les habitants du Brunéi continuent de bénéficier de services de traitement des eaux usées fournis gracieusement et qui ne génèrent donc pas de recettes. L'exploitation et la maintenance des égouts restent financés par l'État.

B. Mesures relatives à la pandémie de COVID-19

24. Lors de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le Brunéi a adopté une approche à l'échelle de la nation, dans le cadre de laquelle les organismes publics et le secteur privé ont participé à l'élaboration de stratégies de riposte. Le premier cas importé de COVID-19 a été signalé le 9 mars 2020. Dans un premier temps, le pays a pris des mesures sociales et de santé publique visant à prévenir la transmission communautaire, telles que la mise en quarantaine des cas contacts, l'adoption de politiques de distanciation sociale et de port du masque et la publication de directives relatives aux rassemblements. Ces mesures se sont révélées efficaces, comme en témoigne l'absence de transmission communautaire généralisée les deux premières années. Au cours de la phase initiale, le Brunéi a mis en place une stratégie consistant à tracer, tester et isoler, reposant sur la recherche active des contacts et l'installation de centres de test dans tous les districts. En outre, des équipes mobiles et des « drive-in » ont été déployés. Une application mobile (BruHealth) a été conçue pour faciliter la recherche des contacts. Ses fonctionnalités ont ensuite été élargies pour répondre aux besoins du pays lors des vagues suivantes, notamment pour envoyer des ordres de quarantaine sous format numérique, assurer un triage automatisé des patients atteints de la COVID-19 isolés à leur domicile, prendre des rendez-vous de vaccination en ligne, signaler les effets indésirables des vaccins et demander la livraison de nourriture, de médicaments ou d'autotests.

25. Le Centre national de confinement a été agrandi et doté d'un nouveau bâtiment pour permettre le traitement des patients atteints de la COVID-19. Des centres temporaires de proximité ont également été mis en place pour les cas stables.

26. Les cas de COVID-19 ont été classés en cinq catégories en fonction de la gravité de l'état du patient¹¹. Lorsque l'infection s'est répandue et que la majorité des malades ont commencé à présenter des symptômes plus modérés, le protocole de prise en charge a été révisé pour permettre l'isolement à domicile, une surveillance par l'application BruHealth et l'obligation pour les voyageurs de se soumettre à une quarantaine à leur arrivée sur le territoire. Les personnes placées en quarantaine ont eu accès à des installations médicales. Les coûts afférents au traitement des patients et à la vaccination ont été pris en charge par le Gouvernement à titre de mesure préventive.

27. Le Gouvernement a élaboré une stratégie de vaccination à l'intention des citoyens et des résidents, conformément aux directives de l'OMS et aux conseils du Comité technique de vaccination contre la COVID-19, composé d'experts du Ministère de la santé. Le programme de vaccination, proposé gratuitement à l'ensemble des citoyens et résidents, a été déployé progressivement en fonction des facteurs de risque. Cette stratégie a contribué à ralentir sensiblement la transmission de la maladie dans le pays. Le Ministère de l'éducation a apporté son assistance en diffusant des informations ainsi qu'en coordonnant les efforts de vaccination des élèves. Des services de vaccination mobiles ont été fournis et des visites à domicile organisées pour permettre aux habitants des zones rurales, aux personnes âgées et aux personnes confinées à domicile d'avoir accès au vaccin. En janvier 2024, 79,2 % de la population avait reçu trois doses¹².

28. Les efforts de communication déployés par les pouvoirs publics, qui ont fourni des informations et des conseils sanitaires opportuns, transparents et rassurants au moyen de conférences de presse quotidiennes, de communiqués de presse officiels, de circulaires gouvernementales et d'une communication dans l'ensemble des médias, y compris les médias sociaux, ont joué un rôle important dans la bonne gestion de la pandémie au Brunéi. En outre, une ligne téléphonique nationale a été mise en place pour répondre aux demandes d'information liées au COVID-19.

29. En juillet 2020, le Groupe de travail sur la reprise des voyages a été établi pour superviser le transit des voyageurs en toute sécurité, tout en maintenant les restrictions en place, de façon à préserver l'économie du pays. Après 457 jours sans aucun cas de transmission locale, le Brunéi a fait face à une deuxième vague épidémique en août 2021. À la suite de cela, en septembre 2021, le Groupe de travail a été transformé en Comité directeur national chargé de guider la riposte, composé des différents membres du Gouvernement.

30. La coordination des activités menées en réponse à cette deuxième vague a été assurée par le Ministère de la santé et les Forces armées royales du Brunéi Darussalam, avec l'appui d'autres ministères et départements. Le Centre national de coordination chargé de la riposte à la COVID-19 était opérationnel 24 heures sur 24.

31. Les mesures visant à faire face aux retombées économiques de la pandémie avaient trois grands objectifs : assurer le bien-être de la population ; protéger les emplois et fournir un appui aux particuliers ; soutenir et aider les entreprises. En septembre 2021, une aide financière de 250 dollars du Brunéi a été versée à trois catégories de travailleurs du secteur privé : i) ceux ayant perdu leur emploi comme suite à la pandémie ; ii) ceux placés en congés non rémunérés pendant plus de sept jours en raison soit des effets de la pandémie sur leur entreprise, soit d'une mise en quarantaine décrétée par le Ministère de la santé ; iii) les travailleurs indépendants. Cette mesure a permis d'assurer le bien-être des citoyens et des résidents permanents, en particulier de ceux travaillant dans le secteur privé et gagnant un salaire mensuel de base de 1 500 dollars du Brunéi ou moins, et d'aider les entreprises du secteur privé à améliorer leur trésorerie pour faire face aux répercussions de la pandémie.

32. Le Gouvernement a annoncé d'autres mesures provisoires pour atténuer les retombées de la pandémie de COVID-19, comme l'octroi de subventions salariales, le financement partiel des salaires pour les petites entreprises, le report des échéances de prêt, la mise en place de « drive-in » pour le versement des pensions de retraite, la création d'un fonds de secours pour le matériel médical et l'octroi d'une exonération de taxe foncière¹³ pouvant aller jusqu'à 50 % aux entreprises opérant dans des locaux municipaux dont les recettes avaient été fortement réduites.

33. Le Brunéi n'a pas échappé aux perturbations du système éducatif pendant la pandémie de COVID-19 et s'est adapté en mettant en place un apprentissage en ligne et à distance. Le personnel enseignant et les élèves ont eu recours à des outils numériques pour limiter les retards d'apprentissage et des ajustements ont été apportés à l'évaluation et à la notation pour remplacer les examens écrits habituels.

34. Pour garantir un accès inclusif à l'éducation, des trousseaux d'apprentissage à domicile ont été fournis aux élèves rencontrant des difficultés à accéder aux cours en ligne. Par ailleurs, des programmes d'apprentissage à domicile ont été diffusés sur les chaînes de télévision nationales. Plusieurs acteurs¹⁴ ont apporté leur aide en fournissant des ordinateurs portables équipés de cartes d'accès à Internet, du matériel informatique et des équipements de protection individuelle.

35. Les jeunes ont joué un rôle crucial pendant la pandémie. En mars 2020, une équipe spéciale de lutte contre la COVID-19 composée de jeunes bénévoles a été créée par le Ministère de la culture, de la jeunesse et des sports en collaboration avec le Ministère de la santé et le Centre national de gestion des catastrophes. Environ 10 000 jeunes ont participé à la recherche des contacts, aux distributions de rations alimentaires et de médicaments, notamment à l'intention de personnes défavorisées, ainsi qu'à l'application des mesures de sécurité liées aux quarantaines.

36. En octobre 2021, le Comité directeur national chargé de la riposte à la COVID-19 a établi un cadre national de relèvement pour guider la transition du pays vers la phase dite endémique. La réussite de cette transition a été attribuée à l'approche suivie, qui a associé l'ensemble de l'administration et de la société.

C. Santé¹⁵

37. Le Gouvernement est fermement déterminé à continuer d'améliorer l'état de santé de la population et considère que le financement public des dépenses de santé est l'un des principaux investissements qu'il peut faire en faveur du développement humain. Les politiques et les programmes de santé sont constamment réexaminés en fonction de l'évolution de la situation sur les plans économique, social, technologique, environnemental et sanitaire. Le Brunéi reste résolu à renforcer le système de santé en appliquant les principes de couverture sanitaire universelle et en garantissant la fourniture de services équitables et accessibles à toutes et à tous. Tous les Brunéiens et Brunéiennes ont accès à des soins de santé complets et gratuits dans le cadre de la couverture universelle assurée par le Ministère de la santé, y compris en cas d'affection ou d'invalidité préexistante. Dans le cadre des efforts déployés pour assurer une telle couverture, des hôpitaux, des centres de santé et des cliniques dentaires ont été mis en place dans tous les districts. Dans les zones rurales, des équipes mobiles et des services itinérants permettent aux personnes ayant des difficultés à se rendre en ville d'accéder aux services de santé.

38. L'accès rapide à des informations précises et fiables a été permis par le déploiement de BruHealth, la création d'un service de conseil téléphonique en matière santé (le 148), la ligne d'assistance du Croissant-Rouge du Brunéi, la messagerie électronique dédiée du Ministère de la santé et l'application mobile Telegram, qui permettent à la population de poser des questions et de faire part de ses préoccupations. Depuis la fin de la pandémie, les efforts visant à intensifier les flux d'information au format numérique se sont poursuivis, avec la mise en place de fonctionnalités améliorées ou supplémentaires pour soutenir la numérisation des services de santé (réservation en ligne des rendez-vous de vaccination et des autres rendez-vous médicaux, suivi des dossiers médicaux, consultations vidéo et plateforme de paiement en ligne).

39. Les problèmes de santé mentale se sont intensifiés au cours de la pandémie, rendant d'autant plus nécessaire l'adoption d'une approche à l'échelle de la société. La mise en place d'un service national d'assistance téléphonique¹⁶ et de consultations vidéo et téléphoniques ainsi que les activités de communication sur les médias sociaux ont permis de fournir des informations et des services en matière de santé mentale pendant la pandémie. En novembre 2022, le Ministère de la santé a lancé le plan d'action pour la santé mentale (2022-2025) dans le cadre de son engagement à améliorer les connaissances et les soins dans ce domaine. Ce plan, axé autour de quatre grandes stratégies¹⁷, comprend également des orientations élaborées en collaboration avec divers acteurs clefs, dont le Ministère de l'éducation, pour lutter contre la dépression et le harcèlement. En outre, le Ministère des affaires religieuses a lancé un programme¹⁸ visant à expliquer aux élèves comment faire face aux problèmes d'ordre social, tels que le harcèlement, et mis en place un service d'assistance téléphonique¹⁹ à l'intention des enseignants, des parents ou tuteurs et des élèves en vue de promouvoir le bien-être de ces derniers, notamment en luttant contre la dépression et le harcèlement.

40. Afin de soutenir l'ensemble des initiatives et programmes de santé mentale, le Ministère de la santé a noué un partenariat avec des ONG et des groupes de jeunes locaux pour promouvoir durablement la santé mentale auprès de la population. Il compte collaborer avec d'autres ministères et services compétents pour dispenser une formation en la matière et aux premiers secours psychologiques à l'intention du personnel d'encadrement et de direction dans les entreprises ainsi que des notables locaux, notamment les chefs de village et les chefs religieux.

41. Le Brunéi a dirigé les efforts régionaux de coopération en matière de santé mentale, qui ont abouti, en 2021, à l'adoption de la déclaration des dirigeants du 16^e Sommet de l'Asie orientale sur la coopération en matière de santé mentale. Dans la droite ligne de cette initiative, en novembre 2021, il a organisé avec l'Australie un atelier conjoint du Sommet de l'Asie orientale sur la coopération dans le domaine de la santé mentale dans le cadre du relèvement après la COVID-19, le but étant de renforcer les systèmes, les programmes et les interventions de santé mentale.

42. Le Brunéi enregistre une forte prévalence des maladies non transmissibles qui sont des facteurs de risque de démence. En 2022, 354 patients ont reçu un diagnostic de démence, telle que définie dans la Dixième Révision de la Classification statistique internationale des maladies et des problèmes de santé connexes. Les efforts visant à améliorer le taux de diagnostic grâce à un dépistage précoce et à sensibiliser la population aux symptômes et aux facteurs de risque se poursuivent, notamment dans le cadre d'une collaboration entre le Gouvernement, les établissements d'enseignement et des ONG²⁰. En outre, le Ministère de la santé continue d'examiner les besoins du système de santé afin de garantir l'accessibilité et la disponibilité d'une infrastructure de qualité, en vue de réduire les risques et de soutenir les personnes atteintes de démence et les aidants. Il veille aussi à ce que le personnel soignant et les bénévoles soient formés et qualifiés pour fournir des services de conseil et de soutien.

43. Le Brunéi est un membre actif de l'OMS, dont il siège au Conseil exécutif pour la période 2024-2027. Il espère ainsi contribuer à l'application des décisions et politiques de l'Assemblée mondiale de la Santé et soutenir le travail de l'Organisation.

44. Plusieurs projets visant à renforcer les capacités des autorités de santé et à améliorer l'environnement sanitaire ainsi que le système de santé du pays ont été ou sont actuellement mis en œuvre au Brunéi au titre du budget-programme de l'OMS. Cette dernière a fourni une assistance technique dans divers domaines, tels que la prévention et la lutte contre les maladies non transmissibles, la santé publique, les produits pharmaceutiques et les soins de santé primaires. Plusieurs projets ont ainsi été menés à bien au titre du budget-programme de l'OMS²¹ et plusieurs autres sont en cours de discussion²².

45. Dans le prolongement de son premier plan national d'action multisectoriel pour la prévention et le contrôle des maladies non transmissibles pour 2013-2018, le Brunéi a lancé un plan d'action pour la période 2021-2025, qui vise à réduire de 10 %, d'ici à 2025, le taux de mortalité par maladie cardiovasculaire, cancer, diabète ou maladie respiratoire chronique chez les 30-69 ans. Un mécanisme multisectoriel regroupant le Groupe de travail multisectoriel sur la santé, les Équipes interdisciplinaires de santé et le Comité de travail technique sur les maladies non transmissibles a été mis en place pour garantir l'application coordonnée de ce plan d'action. Le Gouvernement a adopté une approche de la prévention à l'échelle de la société entière pour lutter contre les maladies non transmissibles, afin de permettre à chaque enfant de partir d'un bon pied dans la vie, d'améliorer l'environnement alimentaire dans le pays, de promouvoir un milieu de travail favorable, de développer des communautés actives, de faire reculer le tabagisme, de favoriser la santé mentale et d'accroître la résilience au niveau national.

46. Le Brunéi étudie depuis longtemps la possibilité de mettre en place des services de télésanté et de télé-médecine dans le cadre de ses efforts continus visant à tirer parti des nouvelles technologies et à renforcer la résilience de son écosystème de santé. Les mesures dans ce sens se sont accélérées pendant la pandémie de COVID-19, avec la création du Centre de veille du Ministère de la santé en novembre 2022. Celui-ci comprend trois unités, à savoir l'Unité de veille et de riposte épidémique du Ministère de la santé²³, l'Unité d'adaptation et de résilience aux changements climatiques et l'Unité de santé numérique. D'autres services publics devraient rejoindre le Centre, dont le Programme d'analyse comportementale, l'Unité nationale de recherche clinique et l'Unité de lutte contre les maladies non transmissibles.

D. Éducation²⁴

47. Le Brunéi fait partie des trois pays participants de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) à avoir eu les meilleurs résultats dans tous les domaines du Programme international pour le suivi des acquis des élèves en 2022²⁵. D'après les principales conclusions publiées par l'OCDE, il est l'un des quatre seuls à avoir enregistré une amélioration dans les trois domaines évalués et le seul où les compétences des élèves tant favorisés que défavorisés ont progressé d'au moins 13 points. Par ailleurs, les chefs d'établissement ont indiqué que, par rapport à l'édition 2018, parents et enseignants collaboraient davantage. Plus de 80 % des élèves ont ainsi affirmé que leurs enseignants étaient toujours prêts à les aider en cas de besoin.

48. Le 23 septembre 2023, à l'occasion de la 33^e Journée des enseignants, le Ministère de l'éducation a lancé son plan stratégique pour la période 2023-2027, qui s'inscrit dans le cadre de son engagement en faveur de la mise en œuvre de *Wawasan Brunei 2035*. Ce plan définit la marche à suivre pour favoriser un enseignement d'excellence, renforcer la capacité du système éducatif dans son ensemble et soutenir les capacités et la diversité des talents dans un écosystème éducatif changeant et dynamique. Il est axé autour de trois objectifs stratégiques : i) préparer les apprenants à l'avenir ; ii) instaurer un écosystème éducatif plus innovant ; iii) développer les ressources humaines.

49. Conformément aux modifications apportées à la loi sur l'enseignement obligatoire, entrées en vigueur en janvier 2024, l'âge de début de la scolarité obligatoire a été abaissé de 6 à 5 ans afin de favoriser l'égalité des chances et donner à chaque enfant accès à une éducation équitable et de qualité dès le plus jeune âge. Ce changement, qui s'inscrit dans le plan stratégique du Ministère de l'éducation, montre de l'engagement continu du Brunéi à atteindre les objectifs internationaux en matière d'éducation, y compris l'ODD 4.2²⁶.

50. Les principes directeurs en matière d'éducation répondant à des besoins particuliers ont été publiés en 1997, puis complétés en 2022 avec l'adoption d'un cadre connexe et d'un manuel à l'intention des enseignants et des parents. Le cadre relatif aux besoins éducatifs particuliers repose sur le principe des 5A de l'inclusion (acceptation, accessibilité, adaptation de l'évaluation, adaptation des consignes et adaptation des programmes). Il vise à remédier aux principaux obstacles qui empêchent les élèves ayant de tels besoins de bénéficier d'une éducation inclusive de qualité, à promouvoir l'équité et à améliorer les conditions d'apprentissage, afin d'accroître la participation de ces élèves dans l'enseignement ordinaire.

51. En janvier 2024, le Brunéi a créé son premier établissement d'enseignement spécialisé²⁷, qui propose un programme conçu pour répondre de manière individualisée aux besoins éducatifs des élèves, de façon à leur fournir l'appui voulu et à encourager leur participation. Il s'agit là d'une avancée importante pour les élèves qui ont besoin d'un soutien accru, en particulier pour ceux ayant de graves difficultés d'apprentissage. Le Ministère de l'éducation travaille à la mise en place d'une allocation pour les élèves ayant des besoins éducatifs spéciaux dans le cadre de son engagement en faveur de l'équité et de l'inclusion.

52. En plus des mesures de protection de l'enfance énoncées à la section J (Enfants) du présent rapport, une unité de protection sociale relevant du Ministère de l'éducation²⁸ et plusieurs numéros d'urgence²⁹ ont été mis en place pour apporter un soutien aux étudiants et aux enseignants.

53. En outre, le Ministère de l'éducation a pris des mesures visant à promouvoir l'éducation des enfants victimes de maltraitance ou issus de familles dysfonctionnelles, afin de garantir leur bien-être et d'assurer leur protection et la continuité de leur apprentissage. Ainsi :

a) Le nouveau Département chargé de l'éducation répondant à des besoins spéciaux³⁰ concentre ses efforts sur le développement de certaines compétences et aptitudes spécifiques pour les élèves concernés ;

b) L'assiduité des élèves est surveillée tout au long de l'année afin d'éviter tout absentéisme prolongé ou chronique susceptible de nuire aux résultats scolaires ;

c) Des services de protection sociale ont été créés dans les écoles de tout le pays afin de veiller au bien-être des élèves, en particulier des plus démunis et de ceux issus de familles dysfonctionnelles, et d'aider celles et ceux souffrant de troubles de santé mentale ;

d) Le Département chargé de l'éducation répondant à des besoins spéciaux collabore régulièrement avec le Centre de développement de l'enfance pour examiner les besoins des élèves scolarisés concernés et l'assistance requise à cet égard. Des réunions interétablissements sont organisées chaque mois pour faire un point sur les progrès accomplis avec la participation de représentants du Département d'études islamiques et du Département du développement local.

54. Dans le cadre des efforts continus visant à assurer une éducation de qualité dans des conditions d'équité et d'égalité et à promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie, l'accent est mis sur la mise en commun des meilleures pratiques et la coopération technique avec des organismes internationaux telles que l'ASEAN, l'Organisation des ministres de l'éducation des pays du Sud-Est asiatique, la Réunion Asie-Europe des ministres de l'enseignement, l'Organisation du monde islamique pour l'éducation, les sciences et la culture, le Commonwealth et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. L'objectif est de bénéficier de points de vue plus larges sur l'évolution des approches et stratégies à suivre pour instaurer un système éducatif efficace en comparant les données d'expérience et d'acquérir une meilleure compréhension des questions intersectorielles.

E. Compréhension culturelle et religieuse et harmonie sociale³¹

55. Véritable « havre de paix », le Brunéi est un pays qui se caractérise par sa population de petite taille, ses valeurs religieuses fortes ainsi que ses traditions et son patrimoine culturel riches. Il est réputé pour être un pays pacifique où des gens d'origines raciales et de religions diverses vivent en harmonie, guidés par la philosophie nationale de la « monarchie islamique malaise », ou *Melayu Islam Beraja*. Le droit de pratiquer sa religion est garanti par la Constitution et par les principes de l'Islam et l'harmonie sociale règne dans le pays.

56. La protection des droits fondamentaux et l'accès aux services essentiels contribuent à préserver l'harmonie et la prospérité du peuple brunéien. Dans ce contexte de stabilité politique, de paix et de sécurité, l'harmonie sociale repose sur les valeurs fortes qui découlent de l'importance accordée à l'institution qu'est la famille, au soutien communautaire et au respect mutuel, et est fermement ancrée dans la foi et la religion.

57. L'inclusion sociale est une valeur intrinsèque de la société brunéienne. Toutes les couches de la population participent aux manifestations et festivités qui sont régulièrement organisées au niveau national, comme l'Aïd *Hari Raya* et le Nouvel An chinois, pendant lesquels il est d'usage d'ouvrir les portes de sa maison, ou encore les rencontres *Majlis Bersama Rakyat*, qui sont l'occasion pour le peuple de rencontrer directement son souverain. Ces traditions et ces normes permettent de consolider l'harmonie sociale, de tisser des liens d'amitié et de renforcer la compréhension entre les communautés du pays. Des personnes de diverses origines ethniques et religions ont occupé des postes de haut niveau au sein du Gouvernement, du pouvoir judiciaire et du pouvoir législatif. Ainsi, en janvier 2023, une jeune femme d'origine chinoise a pour la première fois été nommée au Conseil législatif³² et, en juin 2018, la présidence de la Cour suprême a pour la première fois été attribuée à un juge d'origine chinoise³³.

F. Paix, justice et institutions fortes³⁴

58. Afin de protéger ce havre, le Brunéi accorde une grande importance à la paix et à la sécurité de son peuple et de la nation. La préservation de la stabilité nationale et de l'harmonie sociale est donc considérée comme une priorité. Les efforts déployés par le Brunéi dans ce sens consistent à maintenir des institutions solides et à adopter une approche à l'échelle de toute la nation pour promouvoir une société pacifique et inclusive en garantissant l'accès de toutes et tous à la justice, grâce à des institutions efficaces, responsables et dynamiques.

59. Le Brunéi fait strictement respecter l'état de droit grâce à son système juridique mixte³⁵ alliant le droit civil et la charia, qui constitue un bon moyen de protéger la société contre les préjudices et les injustices. La *common law* a été adoptée en 1888, à l'époque où le pays était un protectorat britannique, tandis que la charia est pratiquée depuis le XIV^e siècle.

60. En dépit des difficultés posées par la pandémie de COVID-19, le Brunéi a continué de garantir l'accès à la justice et d'offrir à tout un chacun une protection et la possibilité d'obtenir une réparation juridique. La législation a été modifiée pour permettre la tenue d'audiences en ligne. Les demandes urgentes adaptées à un traitement par visioconférence, en matière tant pénale que civile, ont ainsi fait l'objet d'audiences à distance. Par ailleurs, les

salles d'audience ont été aménagées de façon à garantir la santé et la sécurité de toutes les personnes présentes.

61. Le Brunéi reste déterminé à respecter les obligations que lui impose le droit international, notamment les principaux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme auxquels il est partie. Il reconnaît le droit souverain qu'ont tous les États d'adhérer à tout traité et se penche régulièrement sur la possibilité de ratifier de nouveaux instruments internationaux, notamment en veillant à ce que ses lois, politiques et pratiques soient alignées sur ses obligations internationales.

G. Institution familiale³⁶

62. Des valeurs sociales fortes continuent d'être inculquées dans les familles et communautés brunéiennes, grâce à l'importance accordée à l'institution familiale et au respect mutuel. Au Brunéi, la famille n'est pas seulement une unité sociale mais une institution fondamentale profondément ancrée dans les valeurs culturelles et religieuses du pays. Elle constitue le fondement de la société. C'est pourquoi le pays élabore actuellement, sous l'égide du Conseil national des affaires sociales, un plan d'action pour l'institution familiale pour la période 2023-2027, l'objectif étant de mettre en place un filet de sécurité et de renforcer le système de protection de la famille.

63. En outre, en collaboration avec des partenaires stratégiques, le Gouvernement joue un rôle important s'agissant d'impliquer la population au moyen de campagnes d'information³⁷, visant par exemple à sensibiliser les personnes ayant la charge d'enfants à diverses questions telles que la consommation de drogues ou encore la sécurité des enfants sur Internet³⁸.

64. Dans le cadre de sa présidence de l'ASEAN, en 2021, le Brunéi a défendu deux initiatives importantes, à savoir la Déclaration de l'ASEAN sur l'importance de la famille pour le développement local et l'édification de la nation, au titre de laquelle la célébration annuelle d'une Journée de la famille a été décrétée dans la région, et le Cadre global de l'ASEAN sur l'économie du soin, qui souligne l'importance de construire des familles solides et résilientes en tant que fondement de cette économie.

H. Femmes³⁹

65. Conscient que les femmes et les filles sont des agents du changement ainsi que des catalyseurs du développement socioéconomique et de la préservation de la paix et de la sécurité, le Brunéi continue d'attacher une importance croissante au renforcement de l'efficacité des mécanismes visant à promouvoir l'avancement des femmes et s'efforce de faire progresser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles.

66. Le Brunéi a enregistré des progrès en ce qui concerne le nombre de femmes occupant des postes de direction et de prise de décisions dans divers domaines, notamment dans les sphères juridiques, politiques et financières et dans les professions managériales. Des femmes continuent d'être nommées à des postes de haut niveau tant dans le secteur public que dans le secteur privé. Le Brunéi compte ainsi des femmes à des postes d'ambassadeur itinérant, de ministre, de chef de mission, de membre du Conseil législatif, de vice-ministre, de procureur général, de juge près la Haute Cour, de secrétaire permanent, de greffier du Conseil privé, d'avocat général ou de directeur général⁴⁰. En juin 2024, 34 ONG brunéiennes étaient dirigées par une femme.

67. Les dirigeantes d'entreprise reçoivent un soutien dans le cadre de diverses initiatives et récompenses de l'État ou d'autres entités, telles que l'Académie des femmes dirigeantes d'entreprise ou le Prix des jeunes entrepreneuses de l'ASEAN, qui a été octroyé à une Brunéienne en 2022. Ces mesures contribuent à une meilleure reconnaissance des chefs d'entreprise brunéiennes. En outre, en 2022, le Digital Prosperity Award a été décerné par l'Association de coopération économique Asie-Pacifique à Agronect, une application mobile développée par une entreprise brunéienne possédée et dirigée par des femmes qui permet aux agriculteurs et aux entrepreneurs de l'agroalimentaire d'accéder à des modules éducatifs et à des cours de formation immersifs en réalité virtuelle. Ces exemples témoignent du rôle

croissant que jouent les entreprises dirigées par des femmes dans la recherche de solutions technologiques innovantes et intelligentes, notamment dans le secteur agroalimentaire, pour relever les défis du développement durable et de la sécurité alimentaire.

68. D'après le rapport de l'ASEAN intitulé *Gender Outlook 2021*, fruit d'une collaboration avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), le Brunéi enregistre la plus forte proportion de femmes dans les domaines de l'élaboration des politiques publiques et de la prise de décisions, et les femmes sont aussi largement représentées aux postes d'encadrement et de direction aux niveaux moyen et supérieur. Le Brunéi a également participé à une étude menée dans le cadre de l'instrument de dialogue régional Union européenne-ASEAN intitulée *Women's Political Participation and Leadership*, sur la participation des femmes à la vie politique, notamment à des postes de direction, dont il est ressorti que le nombre de femmes nommées à des postes d'encadrement intermédiaire et à des postes de haut niveau avait considérablement augmenté, signe que le Brunéi se rapproche de la parité dans le domaine de la prise de décisions publique.

69. Un nouveau plan national d'action sur les femmes visant à promouvoir l'équité femmes-hommes, le renforcement des capacités et l'épanouissement personnel va être mis en place comme suite à une étude lancée en avril 2022 sur l'avancement des femmes au Brunéi Darussalam. L'accent sera mis sur la sécurité et le bien-être des femmes, la réalisation de leur potentiel dans le milieu professionnel, les possibilités d'évolution de carrière et leur autonomisation au sein de la communauté.

70. Plusieurs programmes ont été lancés par le Gouvernement et le secteur privé pour encourager l'émancipation économique des femmes, dans le cadre desquels une aide et un accompagnement à la création d'entreprise sont offerts à des femmes au foyer⁴¹, à des mères défavorisées et à des femmes – notamment des mères – chefs d'entreprises⁴². C'est le cas par exemple du programme SEED de la Banque islamique du Brunéi Darussalam, projet primé mené en collaboration avec le Ministère des affaires religieuses, le Ministère de la culture, de la jeunesse et des sports et le Ministère de l'intérieur.

71. Le Brunéi est conscient qu'il importe de soutenir davantage la participation des femmes au marché du travail et d'assurer la santé et la sécurité des enfants. C'est pourquoi :

a) Des directives concernant la création de garderies dans les locaux de l'administration publique sont actuellement élaborées au titre du plan d'action pour l'institution familiale (2023-2027), l'objectif étant d'améliorer l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée ;

b) La procédure d'agrément des établissements de garde d'enfants prévue par la loi connexe a été renforcée ;

c) Des directives nationales en matière de nutrition et d'activité physique ont été publiées en août 2019 à l'intention des établissements de garde d'enfants, dans le cadre d'une collaboration entre le Ministère de la santé et le Ministère de la culture, de la jeunesse et des sports.

72. En ce qui concerne la protection des femmes et la lutte contre la violence à leur égard, le Brunéi suit les progrès accomplis dans cinq domaines prioritaires. À cet égard, il convient de prendre note des réalisations ci-après :

a) Plusieurs mécanismes ont été créés pour remédier au problème de la violence domestique, en s'appuyant sur la prévention et la protection. Des modifications ont ainsi été apportées à la législation, notamment à la loi sur les femmes mariées, à la loi sur la famille islamique et au Code pénal, à l'effet de permettre aux tribunaux de prendre des ordonnances de protection et des ordonnances accélérées pour protéger les femmes victimes de violence domestique ;

b) Les services compétents compilent des données sur la violence faite aux femmes au sein de leur structure afin d'élaborer des plans d'action à cet égard ;

c) Le droit civil et la charia prévoient que des ordonnances de protection et des mesures d'éloignement peuvent être prises pour protéger les victimes de violence domestique, quel que soit leur sexe. Le Code pénal a été révisé en 2017 à l'effet d'élargir la

définition du viol, qui inclut désormais les actes commis par une personne en position de confiance ou d'autorité, d'ériger en infraction l'utilisation de mots, de gestes ou d'actes visant à tenter à la pudeur des femmes et de punir plus sévèrement les infractions sexuelles commises contre des femmes ;

d) Les activités de sensibilisation menées par les organismes publics, les ONG, le secteur privé et les défenseurs de la jeunesse ont eu des effets positifs, en ce que davantage de victimes acceptent maintenant de porter plainte, et ont permis de mieux comprendre les interventions à mettre en place pour garantir le bon état de santé (y compris de santé mentale), le bien-être et la sécurité des femmes ;

e) L'adoption de directives et leur utilisation par les services compétents de l'État ont permis de mettre en place un système d'orientation plus efficace et, partant, d'améliorer l'accès à la justice des victimes et des personnes rescapées.

73. Les ONG qui axent leurs efforts sur les questions relatives aux femmes demandent qu'une plus grande protection soit fournie aux femmes et aux filles et s'attachent à mieux faire connaître les mesures disponibles à cet égard, y compris dans les zones rurales⁴³.

74. Le Brunéi reconnaît et apprécie les contributions apportées par les femmes sur la scène régionale et internationale et dans le cadre des partenariats bilatéraux⁴⁴, régionaux⁴⁵ ou internationaux. Ainsi, en mars 2024, la Force intérimaire des Nations Unies au Liban comptait parmi ses rangs 10 soldates brunéiennes du maintien de la paix issues des Forces armées royales, ce qui témoigne de la détermination du pays à soutenir les efforts déployés par le Comité spécial des opérations de maintien de la paix pour accroître la participation des femmes aux activités de maintien de la paix, à tous les niveaux.

75. En 2021, le Brunéi a dirigé l'élaboration de la première édition de la publication de l'ASEAN intitulée *Gender Outlook : Achieving the SDGs for All and Leaving No Woman or Girl Behind*, en partenariat avec le secrétariat de l'ASEAN et ONU-Femmes. En janvier 2022, avec le soutien de l'Agence des États-Unis pour le développement international, la Commission de l'ASEAN pour la protection et la promotion des droits des femmes et des enfants et le Centre africain pour la femme ont lancé le cadre stratégique de l'ASEAN pour l'intégration des questions de genre, qui définit les grandes stratégies à suivre et les domaines d'action à privilégier pour renforcer encore l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans les pays de la région.

76. En octobre 2021, en coopération avec ONU-Femmes et la direction générale de la protection civile et des opérations d'aide humanitaire européennes, le Comité de l'ASEAN sur la gestion des catastrophes a lancé le Cadre régional de l'ASEAN sur la protection, les questions de genre et l'inclusion dans la gestion des catastrophes pour la période 2021-2025. Ce cadre prévoit une approche globale de la gestion des catastrophes mettant l'accent sur la prise en compte des questions de genre et l'intégration de pratiques inclusives, conformément aux politiques et déclarations clefs en la matière⁴⁶.

I. Jeunes⁴⁷

77. Le Brunéi continue d'accorder la priorité au développement et à l'autonomisation des jeunes, afin de garantir l'égalité des chances et de leur permettre de réaliser leur plein potentiel. Il est conscient que les jeunes sont les futurs dirigeants du pays et qu'ils jouent un rôle crucial dans la construction d'un avenir meilleur et plus durable. La politique et la stratégie nationales pour la jeunesse⁴⁸ contiennent des orientations et énoncent l'ambition de la nation à l'égard des 15-35 ans, à savoir bâtir une génération vertueuse, reconnue sur le plan international et à même de jouer un rôle de premier plan dans le changement et de faciliter un développement national inclusif.

78. Cette stratégie vise également à inculquer l'esprit d'entreprise aux jeunes en mettant en place des infrastructures solides et des règlements favorables. À cet égard, le Comité directeur sur l'entrepreneuriat des jeunes, actuellement coprésidé par le Ministre auprès du Bureau du Premier Ministre et le Ministre de la culture, de la jeunesse et des sports, a mené à bien plusieurs initiatives. Il a notamment élaboré un manuel sur l'écosystème de la création d'entreprise par les jeunes⁴⁹ et organisé des programmes visant à promouvoir l'entrepreneuriat,

comme *i-Usahawan* et Shell LiveWIRE Brunei⁵⁰. De plus, un groupe de travail a été créé en 2023 pour appuyer les travaux du Comité directeur.

79. L'indice national de développement de la jeunesse reste l'un des indicateurs permettant de mesurer l'efficacité des programmes relatifs aux jeunes. Il est calculé tous les cinq ans, en application des normes en vigueur. En 2018, le Brunéi a obtenu une note globale de 65 % (bon) et un score de 85 % (très bon) dans deux des huit domaines évalués, à savoir la santé et les questions sociales. Une nouvelle évaluation est actuellement en cours.

80. Le Brunéi s'emploie activement à promouvoir l'avancement des jeunes et la reconnaissance de leur contribution dans le cadre des instances locales, régionales et internationales, afin de faciliter la mise en commun des idées et meilleures pratiques et le développement des compétences dans divers domaines. Il a ainsi dirigé les travaux ayant abouti à l'élaboration du programme de bourses juniors de l'ASEAN en 2021.

81. Développée pour encourager le bénévolat, qui offre de précieuses possibilités de s'engager en faveur de sociétés pacifiques et inclusives et de contribuer à la réalisation de cet objectif, l'application mobile *Mengalinga* a été lancée à l'occasion de la 16^e Journée nationale de la jeunesse, en 2021. Cette plateforme permet à des bénévoles de s'inscrire et à des organisations de proposer des programmes de bénévolat et fait également office de registre des ONG nationales. Fruit d'une collaboration entre la jeunesse (Nextacloud), le Gouvernement (Ministère de la culture, de la jeunesse et des sports) et le secteur privé (Baiduri Bank), l'application témoigne du rôle moteur que jouent les jeunes sur le plan humanitaire au Brunéi. Au niveau régional, il convient de noter qu'un jeune Brunéien⁵¹ a reçu en 2022 une récompense de l'ASEAN pour son engagement et son dévouement en faveur de l'amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables de la région.

J. Enfants⁵²

82. Les enfants constituent une part importante de la population brunéienne : on estime que, en 2023, les moins de 15 ans représentaient 20,2 % de la population. Conscient que les enfants doivent bénéficier d'un soutien adapté répondant à leurs besoins essentiels pour mener une vie sûre et de qualité, ainsi que l'exige la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, le Ministère de la culture, de la jeunesse et des sports a lancé, en décembre 2020, le cadre national de protection de l'enfance, qui vise à renforcer encore l'écosystème de la protection de l'enfance.

83. Ce cadre a débouché sur l'établissement d'un protocole d'évaluation sectorielle visant à améliorer le mécanisme de signalement mis en place au titre du protocole de protection de l'enfance, qui offre aux différentes institutions des orientations en la matière. Par ailleurs, un registre des enfants et des jeunes ayant besoin d'une protection a été créé en mai 2022 pour aider les services compétents à recenser les enfants et les jeunes ayant besoin d'une protection et faciliter la communication interinstitutions et le partage d'informations.

84. Des orientations relatives aux solutions de protection de remplacement, comme le placement en famille d'accueil, sont actuellement élaborées au titre du cadre, l'objectif étant de permettre aux enfants et aux jeunes qui en ont besoin de bénéficier d'un cadre familial. Elles devraient être achevées d'ici la fin de l'année.

85. Un numéro d'urgence a été mis en place en 2006⁵³ pour effectuer des signalements et recevoir des conseils de la part d'interlocuteurs formés aux questions sociales, notamment au problème de la maltraitance. Afin d'améliorer encore l'efficacité des services sociaux destinés aux enfants, un autre numéro a été lancé en 2019⁵⁴ avec le soutien d'entreprises privées. Les cas signalés au moyen de ces deux lignes sont traités par le Département du développement local, en étroite collaboration avec les organismes publics compétents.

86. Le programme « Un village, une famille »⁵⁵, mené conjointement par le Ministère de l'intérieur et le Ministère des affaires religieuses, offre des conseils et un soutien holistiques aux membres vulnérables de la société. Cette initiative se concentre actuellement sur les enfants de personnes détenues, qui bénéficient ainsi d'une aide (transport, nourriture ou encore fournitures scolaires) et d'un accompagnement.

87. Dans le cadre de sa présidence de l'ASEAN, en 2021, le Brunéi a également dirigé plusieurs initiatives régionales liées à la protection et au bien-être des enfants. Ces efforts ont abouti à l'adoption, par les dirigeants des États membres de l'ASEAN, de la Déclaration sur la lutte contre le harcèlement à l'égard des enfants, qui vise à renforcer les efforts concertés et à prendre des mesures appropriées pour promouvoir et protéger les enfants des pays de la région contre toutes les formes de harcèlement dont ils peuvent être victimes dans différents contextes, en veillant à ce que leur intérêt supérieur et leur bien-être soient préservés. Par ailleurs, les participants au 24^e Sommet de l'ASEAN plus la Chine, le Japon et la République de Corée ont adopté une déclaration sur la coopération dans le domaine de la santé mentale des adolescents et des jeunes enfants.

K. Personnes handicapées⁵⁶

88. Le Brunéi reste déterminé à garantir l'égalité des droits et des chances pour toutes les personnes handicapées et à faire en sorte que celles-ci puissent vivre pleinement leur vie, soient reconnues comme des acteurs pertinents du développement durable et participent pleinement à la société, sur un pied d'égalité avec les autres. Depuis qu'il a ratifié la Convention relative aux droits des personnes handicapées, le 11 avril 2016, il examine régulièrement les politiques et les initiatives visant à garantir la protection des personnes handicapées. En juin 2024, 6 168 personnes handicapées recevaient une allocation mensuelle d'invalidité.

89. Le Brunéi s'est engagé à appliquer le plan directeur de l'ASEAN relatif à l'institutionnalisation des droits des personnes en situation de handicap à l'horizon 2025 (ASEAN Enabling Masterplan 2025: Mainstreaming the Rights of Persons with Disabilities), adopté lors du 33^e Sommet de l'ASEAN, en novembre 2018, qui démontre l'engagement des pays de la région à bâtir une société inclusive et à promouvoir les droits et le bien-être des personnes handicapées, conformément à la Convention.

90. La loi sur les personnes handicapées, entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2021, contient une définition du handicap qui s'appuie sur celle donnée par la Convention. Elle prévoit la création d'un registre national des personnes handicapées et l'octroi de cartes d'invalidité à des fins de contrôle et d'accès à certains services. Par ailleurs, elle sanctionne lourdement les actes de maltraitance ou de négligence commis contre des personnes handicapées, ce qui va dans le sens de l'engagement du Brunéi à améliorer la qualité de la vie de ces dernières, comme le veut la Convention.

91. La loi sur les pensions de retraite et d'invalidité⁵⁷ a été modifiée en 2021 à l'effet notamment d'octroyer une allocation mensuelle aux aidants qui s'occupent de personnes handicapées. En juin 2024, 1 337 personnes recevaient cette allocation.

92. Le Gouvernement et les parties prenantes non étatiques ont étroitement collaboré dans le cadre du Conseil national des affaires sociales pour examiner tous les problèmes d'ordre social auxquels les groupes vulnérables, comme les familles démunies, les enfants, les femmes, les personnes âgées et les personnes handicapées, font face à l'échelle nationale. Le Conseil a créé un Comité spécial chargé des personnes âgées et des personnes handicapées, qui a pour mission de mener à bien un ensemble de programmes et de fournir une aide sociale à ces groupes vulnérables dans divers domaines (logement, santé, emploi, transports, loisirs ou encore participation à la vie sociale).

93. Le Gouvernement travaille étroitement avec des ONG pour donner aux personnes handicapées les moyens de participer au marché du travail et à la vie économique et de se lancer dans l'entrepreneuriat. Une aide leur est ainsi apportée dans le cadre de programmes de formation professionnelle, de salons annuels de l'emploi ou encore de plateformes numériques de recherche d'emploi et des programmes d'insertion professionnelle sont organisés à l'intention des étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers qui approchent de la fin de leurs études préprofessionnelles.

94. Les politiques élaborées pour améliorer les perspectives d'emploi et l'égalité salariale au niveau local qui sont énumérées dans la section M (Emploi productif et travail décent pour tous) s'appliquent également à la présente section.

95. Publiées en novembre 2018, les lignes directrices relatives à la conception tenant compte de la diversité fonctionnelle portent principalement sur les besoins des personnes handicapées pour ce qui est de l'accessibilité des infrastructures et bâtiments publics. Des normes minimales obligatoires ont été adoptées afin de limiter les restrictions et de permettre aux personnes handicapées d'utiliser pleinement les locaux et les équipements de ces bâtiments. Alors que le Brunéi se prépare au vieillissement rapide de sa population et s'efforce de bâtir une société plus inclusive, ces lignes directrices mettent également l'accent sur la notion et les règles de conception universelle afin que le plus de monde possible, y compris les parents d'enfants en bas âge, les jeunes et les personnes âgées, puisse bénéficier de tous les équipements et services disponibles. Cela passe également par la mise en place, dans les établissements fréquentés par des familles, d'installations adéquates telles que des toilettes adaptées aux enfants et des salles réservées aux mères allaitantes.

96. Des Brunéiens et Brunéiennes handicapés continuent de participer à des événements sportifs organisés aux niveaux régional et international – Championnats nationaux de paranatation de Malaisie (2024), 12^e Jeux handisport de l'ASEAN (2023, Cambodge), World Abilitysport Games (2023, Thaïlande), 11^e Jeux handisport de l'ASEAN (2022, Indonésie), Championnat mondial de parabolwing (2019, Philippines) et Jeux de l'Arafura (2019, Australie) – et d'y gagner des médailles⁵⁸.

97. Le Gouvernement est conscient que les ONG jouent un rôle important pour ce qui est de compléter ses programmes en faveur des personnes handicapées et de sensibiliser le public aux besoins et aux droits de ces dernières. Le Conseil pour la protection des personnes à diversité fonctionnelle continue de travailler avec le Département du développement local et organise depuis 2019 des ateliers de formation aux rudiments de la langue des signes, de braille ainsi que d'orientation et de mobilité⁵⁹.

98. Une autre étape importante a été franchie en février 2021, avec l'interprétation en langue des signes, par des professionnels qualifiés, des programmes d'information diffusés sur les chaînes de la société nationale de radio et de télévision (RTB). Cette initiative est particulièrement importante en ce qu'elle permet aux personnes atteintes de déficience auditive d'accéder facilement et sans attendre aux informations. Des cours de langue des signes continuent d'être dispensés aux personnes qui interprètent les programmes d'information afin d'améliorer leurs compétences et leurs connaissances et de renforcer la déontologie dans le cadre de la diffusion en direct. Par ailleurs, des activités de promotion de la langue des signes sont menées au niveau local en collaboration avec des ONG afin de repérer des talents et d'élargir le vivier d'interprètes compétents.

L. Personnes âgées⁶⁰

99. Le Brunéi attache une grande importance au bien-être et à la protection des personnes âgées ainsi qu'à la promotion de leurs droits. D'après les estimations, les 60 ans et plus représentaient en effet 10,3 % de l'ensemble de la population en 2023. Cette démarche est ancrée dans les valeurs sociales et culturelles du peuple brunéien et se reflète dans l'approche coordonnée suivie par le pays, qui associe l'ensemble de la nation. Les personnes âgées offrent un système de soutien inestimable et contribuent, de par leur expérience, à la mise en œuvre de la stratégie *Wawasan Brunei 2035*.

100. Le Comité spécial mentionné au paragraphe 92 ci-dessus est également chargé de la mise en œuvre des programmes relatifs aux personnes âgées.

101. Le Conseil national des affaires sociales a élaboré un plan d'action pour les personnes âgées pour la période 2023-2030, axé sur le concept du bien vieillir. Ce plan comprend des stratégies globales visant à atteindre cet objectif et portant notamment sur les questions juridiques, les soins de longue durée, l'adaptation des villes aux personnes âgées ainsi que les programmes d'autonomisation et de développement inclusifs. Il tient compte de la tendance au vieillissement démographique et s'inscrit dans la droite ligne de la Décennie des Nations Unies pour le vieillissement en bonne santé et du plan d'action régional de l'OMS pour le vieillissement en bonne santé dans le Pacifique occidental (2021-2025).

102. Le Gouvernement continue de mettre des installations à la disposition des citoyens et des résidents, y compris des personnes âgées. Les centres d'activités pour les personnes âgées proposent des programmes quotidiens d'activités sociales et religieuses, accessibles aux personnes de toutes les générations, et contribuent ainsi à renforcer les liens entre les personnes âgées, les jeunes, les personnes handicapées et la population locale. Les personnes âgées peuvent également y trouver des conseils sur diverses questions⁶¹. Il convient de noter que le centre de Tutong a été reconnu par l'OMS et figure dans sa base de données mondiale des pratiques favorables aux personnes âgées.

103. Des programmes d'éducation et de promotion de la santé continuent d'être organisés pour sensibiliser le public aux questions qui touchent les personnes âgées⁶². C'est le cas du programme pour des modes de vie sains, mené en collaboration avec l'Université du Brunéi Darussalam, *Demensia* Brunei, *Persatuan* WARGAMAS et les centres d'activités pour les personnes âgées, qui vise à favoriser une culture fondée sur des habitudes de vie saines⁶³. Une évaluation⁶⁴ a montré que le programme avait permis d'améliorer les connaissances des personnes âgées et de favoriser une culture reposant sur des modes de vie sains.

104. Afin d'assurer la protection et la sécurité sociale des personnes âgées, le Gouvernement continue de verser une pension de retraite mensuelle à tous les citoyens et résidents permanents apatrides de 60 ans ou plus. En juin 2024, cette allocation était versée à 43 094 personnes. Comme indiqué au paragraphe 91, la loi sur les pensions de retraite et d'invalidité a été révisée en 2021 à l'effet de permettre aux personnes âgées en situation de handicap de recevoir chaque mois deux prestations, à savoir une pension de retraite et une pension d'invalidité, pour autant que leur statut de personne handicapée ait été validé. En juin 2024, 767 personnes étaient concernées.

M. Emploi productif et travail décent pour tous⁶⁵

105. Créé en novembre 2019 pour traiter les questions liées au chômage de manière efficace et efficiente, le Conseil économique et de planification de la main-d'œuvre travaille en collaboration permanente avec les différentes branches de l'économie, le secteur de l'éducation et les établissements de formation afin d'accroître les chances des Brunéiens et des Brunéiennes de trouver un emploi. Il octroie des ressources par l'intermédiaire du Fonds de mise en valeur des ressources humaines pour renforcer encore la valorisation du capital humain du Brunéi. L'objectif est de créer un vivier de travailleurs compétents et de continuer à l'élargir, de permettre à la main-d'œuvre locale de rester adaptée et concurrentielle et de l'aider à acquérir des capacités orientées vers l'avenir, de sorte que les personnes qui la composent soient dotées des compétences et des qualifications requises dans l'économie d'aujourd'hui et puissent trouver leur place sur le marché du travail.

106. Le Bureau de planification de la main-d'œuvre du Conseil collabore avec les parties prenantes, notamment les Ministères, les autorités de réglementation et les secteurs concernés. Il travaille par exemple avec le Centre national d'administration en ligne à la mise au point d'un système d'information relatif au marché du travail qui visera à collecter et modéliser des données issues de différentes sources de manière intégrée. En outre, un référentiel national de compétences répertoriant les compétences requises sur le marché du travail a été élaboré, le but étant que les établissements d'enseignement proposent des programmes de formation alignés sur ce référentiel. Grâce aux efforts concertés de plusieurs organismes, 62 299 personnes ont trouvé un emploi dans le secteur public ou le secteur privé entre 2019 et 2023.

107. Le Conseil économique et de planification de la main-d'œuvre a mené d'autres projets, tels que :

a) La création de JobCentre Brunei⁶⁶, qui fournit divers services d'emploi et de formation et facilite le recrutement dans le secteur privé ;

b) L'établissement du Comité directeur de la main-d'œuvre, qui recense les professions en tension, élabore des référentiels de compétences et des normes connexes et facilite le recrutement et la formation en cours d'emploi⁶⁷ ;

c) La mise en œuvre des programmes « Learn and Grow » et « Growth for Excellence »⁶⁸, qui visent à améliorer les compétences et les qualifications des employés du secteur privé et des demandeurs d'emploi locaux ainsi que les chances de ces derniers de s'insérer sur le marché du travail⁶⁹.

108. La loi de 2023 sur l'emploi (salaire minimum) fixe un salaire de référence qui constitue un revenu juste et raisonnable permettant de mener une vie décente. Outre qu'elle contribue au progrès et au renforcement de la productivité, cette mesure a aussi pour effet de stimuler la consommation. Cette loi, applicable aux travailleurs locaux et étrangers du secteur privé, qu'ils soient employés à temps plein ou partiel, sera mise en œuvre par étapes⁷⁰. Toute violation sera passible d'une amende ou d'une peine d'emprisonnement.

109. En février 2023, le Conseil économique et de planification de la main-d'œuvre a publié une première série d'orientations sur les salaires dans le secteur privé. Il y formule des recommandations sur les niveaux et les évolutions de salaire dans différentes branches d'activité. Cette mesure aidera les entreprises du secteur privé à proposer une rémunération compétitive et attrayante, augmentera les chances de trouver un emploi satisfaisant à plus long terme et favorisera l'évolution de carrière. Le Conseil compte élargir ses orientations à d'autres emplois, notamment à ceux qui sont particulièrement recherchés.

110. En 2019, le Gouvernement a créé le Centre pour l'apprentissage tout au long de la vie, qui propose divers programmes de formation continue⁷¹ afin d'aider les gens à perfectionner leurs compétences ou à se réorienter, et qui offre une aide financière dans le cadre de l'initiative SkillsPlus⁷². Ces programmes sont exécutés en collaboration avec des partenaires stratégiques, notamment des établissements d'enseignement supérieur, technique ou professionnel, des instituts de formation privés et des organismes publics⁷³.

N. Changements climatiques, environnement et gestion des catastrophes⁷⁴

111. En tant que petit État côtier situé sur une île, le Brunéi n'est pas à l'abri des effets des changements climatiques et estime que la menace qu'ils constituent pour son existence exige une action mondiale urgente, décisive et concertée.

112. S'agissant des engagements pris sur le plan international, le Brunéi a ratifié la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques le 7 août 2007, adhéré au Protocole de Kyoto le 20 août 2009 et ratifié l'Accord de Paris le 21 septembre 2016. En 2020, il a présenté ses contributions déterminées au niveau national, dans le cadre desquelles il s'est engagé à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 20 % par rapport aux niveaux de référence d'ici à 2030.

113. Le Secrétariat brunéien des questions liées aux changements climatiques (depuis renommé Bureau brunéien des questions liées aux changements climatiques) a été créé en 2018 pour élaborer, mettre en œuvre, suivre et évaluer les politiques, les stratégies et l'action du pays dans ce domaine. Guidée par le Conseil national du Brunéi Darussalam sur les changements climatiques, cette entité a pour mission de faire en sorte que l'approche suivie pour relever les défis posés et saisir les possibilités offertes par ce phénomène mobilise l'ensemble de la nation et de veiller à l'alignement stratégique de l'action menée par les pouvoirs publics et de celle menée par les acteurs non gouvernementaux.

114. La politique du Brunéi en matière de changements climatiques a été lancée en juillet 2020 dans le but de faciliter des trajectoires sobres en carbone et résilientes aux changements climatiques. Axée autour de 10 stratégies nationales clefs, elle est pleinement alignée sur la stratégie *Wawasan Brunei 2035* et sert de fondement aux contributions déterminées au niveau national. Un groupe de 51 représentants de la jeunesse issus de différents secteurs ont été invités à participer à l'examen et à l'élaboration de la politique.

115. Le Brunéi compte axer ses efforts futurs sur les mesures d'adaptation. Il prévoit notamment d'élaborer d'un plan national d'adaptation, d'évaluer la faisabilité d'instruments adaptés de tarification du carbone et d'accroître la transparence des inventaires de gaz à effet de serre menés dans le cadre du mécanisme d'inventaire forestier national.

116. Il convient de noter que les populations locales et les peuples autochtones jouent un rôle important dans le développement, la gestion et la protection des zones terrestres et forestières et la sensibilisation aux stratégies de réduction des risques de catastrophe et d'adaptation à même de renforcer la résilience des populations aux effets des changements climatiques.

117. Comme indiqué dans la déclaration du Président des 38^e et 39^e Sommets de l'ASEAN, tenus en 2021, les États de la région soutiennent en principe la création d'un centre de l'ASEAN sur les changements climatiques chargé de faciliter les activités de coopération et de coordination dans ce domaine et de formuler des recommandations à ce sujet. Le centre sera hébergé au Brunéi, qui s'est engagé à financer son budget opérationnel pour les trois premières années à hauteur de 1,5 million de dollars des États-Unis. Les négociations relatives à l'accord sur la création du centre se sont achevées en août 2023 et l'accord a depuis été signé par la plupart des États membres de l'ASEAN.

O. Nationalité

118. Au Brunéi, l'accès à la citoyenneté est régi par la loi relative à la nationalité brunéienne, en vertu de laquelle les non-ressortissants, dont les apatrides, peuvent être naturalisés sous réserve de remplir certaines conditions (durée minimum de résidence, maîtrise du malais et connaissance de la culture et des traditions nationales, entre autres). Lors de la période considérée, 4 634 personnes ont obtenu la citoyenneté, dont 2 177 apatrides, ce qui représente une forte hausse par rapport à la période précédente (2013-2018), au cours de laquelle 1 275 apatrides avaient été naturalisés.

119. Le Brunéi a une politique de nationalité unique et ne reconnaît pas la double citoyenneté. La loi relative à la nationalité brunéienne prévoit que le père ou la mère peut transmettre la nationalité brunéienne à son enfant. En vertu de cette loi, toute femme brunéienne mariée à un ressortissant étranger peut transmettre sa nationalité à ses enfants. En outre, l'époux étranger d'une femme brunéienne peut également acquérir la nationalité s'il en fait la demande.

P. Traite des êtres humains et travailleurs migrants⁷⁵

120. Le Brunéi continue de prendre des mesures pour renforcer la législation et la faire appliquer afin de prévenir la traite des êtres humains. En 2019, la législation a été révisée et consolidée grâce à l'adoption de la loi relative à la lutte contre la traite des personnes et de la loi sur la prévention du trafic d'êtres humains, qui imposent de sévères peines d'emprisonnement et amendes en cas d'infraction.

121. Le Gouvernement continue de renforcer les capacités des procureurs, des services de détection et de répression et des travailleurs sociaux en organisant des programmes de formation locaux et régionaux et en fournissant une assistance technique. La formation porte notamment sur l'identification des victimes, les indicateurs et les éléments constitutifs de la traite, la mise en commun des informations et le mécanisme d'orientation. Pendant la pandémie de COVID-19, elle s'est poursuivie en ligne.

122. Par ailleurs, le Brunéi collabore activement avec ses partenaires bilatéraux et régionaux dans le cadre de programmes de formation visant à combattre ce phénomène, tel que le programme International Visitors Leadership consacré à la lutte contre la traite des personnes, tenu aux États-Unis en novembre et décembre 2023. En août 2023, il a accueilli un séminaire sur la lutte contre la traite des êtres humains et le travail forcé, organisé conjointement par les Forces royales et le Département américain de la sécurité intérieure.

123. Le Brunéi a continué de renforcer la coordination interinstitutions dans le cadre des enquêtes relatives aux cas de traite. En 2020, il a ainsi mis en place une équipe d'évaluation composée du Bureau du Premier Ministre, du Bureau du Procureur général, de l'Unité d'enquête sur la traite des êtres humains, du Département royal des douanes et des droits d'excise, du Département de l'immigration et du Registre national et de la Direction du travail.

124. Au titre de ses efforts de lutte contre la traite, le Brunéi a examiné et amélioré ses directives générales et en a adopté une sur la traite des êtres humains en 2021. Celle-ci contient un inventaire des éléments constitutifs de la traite à l'usage des institutions compétentes et a été conçue pour répondre aux intérêts de toutes les victimes, sans discrimination aucune. Différents services, dont le Bureau du Procureur général, l'Unité d'enquête sur la traite des êtres humains, le Département de l'immigration et du Registre national et la Direction du travail, ont organisé des séances de formation et aligné leurs propres directives internes sur cet instrument.

125. Le Brunéi a poursuivi ses efforts de prévention en organisant des formations destinées aux fonctionnaires des services du travail et de l'immigration et aux ONG. En novembre 2020, le Comité national de lutte contre la traite des personnes a établi un groupe de travail chargé de sensibiliser le public au phénomène de la traite. Des campagnes de sensibilisation ont également été menées dans les secteurs public et privé pour mieux faire connaître les lois relatives à l'immigration, aux passeports, à la traite et au trafic de personnes ainsi qu'aux droits des travailleurs. En outre, les Forces royales du Brunéi et la RTB ont produit une série télévisée comprenant un reportage sur un cas de traite géré par l'Unité d'enquête sur la traite des êtres humains dans le but d'informer le grand public au sujet des infractions liées à la traite et des éléments constitutifs de la traite.

126. Aux fins de la pleine application de la loi relative à la lutte contre la traite des personnes, les centres d'accueil ont été modernisés de façon à offrir une prise en charge spécialisée aux victimes de la traite, y compris aux victimes potentielles, dans un complexe dédié, le Welfare Home Complex. En plus d'une prise en charge et d'un hébergement temporaire, les victimes de la traite bénéficient de services de conseil, d'une assistance médicale et psychologique ainsi que de possibilités d'emploi, d'éducation et de formation. Il convient de noter que le règlement du centre d'accueil est disponible en huit langues⁷⁶.

127. Conformément à la loi sur les enfants et les jeunes, tout enfant victime de la traite est placé dans un lieu sûr⁷⁷ au sein du Welfare Home Complex, spécifiquement adapté aux besoins des enfants et des jeunes. Les victimes mineures, y compris les victimes de la traite, reçoivent des soins spécialisés incluant une prise en charge médicale et psychologique et ont accès à l'éducation, à la formation professionnelle, à des installations sportives, à des programmes de renforcement personnel ainsi qu'à un accompagnement et peuvent recevoir des visites de leur famille.

128. Conscient des liens entre travail forcé et traite des êtres humains, le Brunéi a déposé son instrument de ratification de la Convention (n° 29) de l'OIT sur le travail forcé, 1930, le 12 juin 2023.

129. En 2020, il a ratifié le Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants ainsi que la Convention de l'ASEAN contre la traite des êtres humains, en particulier des femmes et des enfants. La même année, il a approuvé et mis en application son plan national de lutte contre la traite des personnes pour la période 2019-2022 et finit actuellement d'élaborer son plan d'action pour la période 2024-2028.

130. Le Brunéi prend le problème mondial de la traite très au sérieux et participe activement aux efforts internationaux visant à y remédier. Il collabore avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et a assisté à plusieurs réunions régionales et internationales organisées au sujet de la traite, du trafic de personnes et d'autres formes de criminalité transnationale. De plus, il travaille en étroite collaboration avec ses partenaires régionaux dans le cadre de l'ASEAN et des instances connexes⁷⁸.

131. Pour garantir un processus de recrutement efficace et transparent et prévenir les cas de falsification de visa, de fraude et d'entrée illégale de travailleurs sur le territoire, le Gouvernement a conclu avec le Bangladesh (2022) et avec le Timor-Leste (2023) des mémorandums d'accord sur l'emploi et le recrutement des travailleurs, en vertu desquels seules les agences d'emploi agréées sont autorisées à recruter des travailleurs en vertu de contrats spécifiques.

132. Le Brunéi collabore avec les États d'origine pour s'assurer que les travailleurs migrants sont informés de leurs droits, des fonctions associées à leur emploi et des normes socioculturelles brunéiennes avant le départ. En outre, le Gouvernement travaille avec les missions diplomatiques résidentes pour faire traduire les contrats dans la langue des travailleurs concernés et veille à ce que ceux-ci en conservent une copie.

Q. Collaboration avec les organes et mécanismes internationaux des droits de l'homme⁷⁹

133. Au niveau régional, l'appui apporté par le Brunéi à la Commission intergouvernementale des droits de l'homme de l'ASEAN témoigne de l'engagement du pays à promouvoir et à protéger les droits de l'homme⁸⁰. Le pays verse chaque année une contribution au fonds de la Commission, participant ainsi à l'exécution du plan de travail quinquennal pour la période 2021-2025. Par ailleurs, dans le cadre de sa présidence de l'ASEAN en 2021, il a encouragé la Commission à renforcer ses liens avec d'autres parties prenantes, comme les organes sectoriels de l'ASEAN, les organisations de la société civile, les institutions nationales des droits de l'homme ainsi que l'ONU et les organismes des Nations Unies. Depuis lors, cette démarche a été élargie à d'autres entités, telles que l'Institut de l'ASEAN pour la paix et la réconciliation.

134. En outre, la Commission a collaboré avec les partenaires de dialogue de l'ASEAN, dont l'Australie, les États-Unis et l'Union européenne, ce qui a contribué à renforcer la coopération internationale sur les questions relatives aux droits de l'homme. En 2023, dans le cadre de ses activités, elle a effectué une visite de travail à la Cour européenne des droits de l'homme, à Strasbourg (France)⁸¹, et participé à un premier dialogue avec l'ONU sur les droits de l'homme à Genève. À cette occasion, elle a eu un échange de vues avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme sur les moyens de surmonter les défis qui se posent, de faire appliquer les droits de l'homme et d'améliorer les synergies entre l'action de l'ONU et celle des organisations régionales⁸².

135. Le Gouvernement organise des consultations et des dialogues réguliers avec les organisations régionales et internationales compétentes en matière de droits de l'homme, comme le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique. En septembre 2023, il a ainsi participé avec d'autres pays d'Asie du Sud-Est à une réunion de mise en commun des données d'expérience sur les mécanismes nationaux de mise en œuvre, d'établissement de rapports et de suivi tenue en Thaïlande. Le Brunéi a aussi collaboré avec le PNUD, en 2017, et l'UNICEF, en 2018, dans le cadre de projets menés au titre du Programme de formation pour pays du tiers du Commonwealth⁸³.

136. Conscient qu'il importe de continuer à protéger les droits de l'homme en temps de conflit armé, le Brunéi est partie à plusieurs instruments de droit international humanitaire. Il a signé le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires le 26 septembre 2018.

137. Le 13 mai 2023, le Brunéi a ratifié l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste, qui contient des également dispositions relatives à l'environnement, au travail, au développement et aux petites et moyennes entreprises, ce qui témoigne de son engagement à promouvoir le développement durable, à protéger les droits des travailleurs et à renforcer la capacité des femmes d'accéder pleinement aux possibilités offertes par le commerce et les investissements internationaux et de profiter des avantages qui en découlent.

138. En décembre 2023, le Brunéi a soumis des engagements dans le cadre de l'initiative Droits humains 75, organisée pour célébrer le 75^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Soucieux de montrer son attachement à la promotion et à la protection de ces droits, il s'est associé aux engagements pris conjointement par les pays membres de l'ASEAN (concernant le Dialogue sur les droits de l'homme de l'ASEAN), le Qatar (engagement sur la famille soumis au nom d'un groupe d'États membres de l'Organisation de la coopération islamique) et l'État de Palestine (sur l'autodétermination de la Palestine). Il a également soumis cinq engagements nationaux. Ces engagements, qui tiennent compte

de ses besoins émergents et de ses objectifs clairs en matière de développement, consistent à :

- a) Veiller à ce que ses citoyens mènent une vie harmonieuse, digne et autonome en favorisant une éducation et une formation de qualité plus inclusives et plus équitables, en garantissant des emplois décents et des services améliorés et en instaurant un écosystème favorable soutenu par des technologies d'assistance ;
- b) Intensifier l'action menée pour atteindre l'ODD 12, à savoir établir des modes de consommation et de production durables grâce à des initiatives vertes ;
- c) Améliorer la qualité de la vie des personnes handicapées en garantissant l'inclusivité et l'égalité ;
- d) Démontrer son attachement à l'avancement et à la promotion des femmes ;
- e) Adopter une stratégie multidimensionnelle pour assurer le bien-être et la dignité des personnes âgées.

139. Le Brunéi participe fréquemment à des manifestations régionales et internationales liées aux droits de l'homme et se réjouit de continuer à partager ses données d'expérience et ses meilleures pratiques avec d'autres pays. Il collabore activement avec les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales de l'ONU, le cas échéant. Dans le cadre de ses efforts visant à promouvoir et à protéger les droits de l'homme dans le pays et à s'acquitter efficacement des obligations que lui imposent les conventions auxquelles il est partie, le Brunéi est disposé à approfondir sa coopération avec les organes compétents de l'ONU.

Notes

- ¹ Paragraphs 24, 32, 54, 62, 64, 65, 98, 123, 135, 136, 140, 147, from Brunei's national report for the 3rd UPR Cycle remain relevant and applicable for Brunei's national report for the 4th UPR Cycle.
- ² Recommendations 79, 94, 96, 98, 103, 104, 106.
- ³ The post-VNR actions from the stocktake of the Second VNR are as follows: (i) greater and comprehensive harmonisation of *Wawasan Brunei 2035* and SDG; (ii) upgrade data capacity through National Strategy for the Development of Statistics; (iii) inclusive and equitable quality education and training, decent jobs, better services and enabling ecosystem supported by assistive technologies to ensure everyone can lead harmonised, dignified and empowered lives; (iv) moving towards net-zero carbon emissions by 2050 through a just energy transition and forest preservation, and increasing adaptation measures to future-proof the country and communities through the National Adaptation Plan; (v) further enhance the progress in SDG 12 (Responsible Consumption and Production) by exploring ways to achieve economic, social and environmental equity by making collective actions towards sustainability such as strengthening legal and institutional frameworks to ensure sustainable management and efficient use of resources and creating economic opportunities from the green and circular economy model; and (vi) implementing energy transition pathways towards clean and low-carbon energy, whilst meeting the world's growing economic demand.
- ⁴ The Second SDG Youth Dialogue built upon its established partnership and success stories, empowering the youth to develop sustainability projects related to SDG 12.
- ⁵ The Brunei Mampan Forum convened various stakeholders to gain insights from local and international experts on issues and pathways forward in sustainable practices. Additionally, a workshop focused on Environmental, Social and Governance Awareness for Micro-Small-Medium Enterprises was conducted to enhance understanding among businesses about the benefits of sustainability in operations, emphasising its crucial role in sustainable development.
- ⁶ Recommendations 79, 105, 130, 135, 136, 137, 139, 141, 142, 143, 144, and 145.
- ⁷ These programmes include *PROPAZ-Pusat Pembangunan Belia*, *PROPAZ-Apprenticeship*, and *PROPAZ-Zira'ah* (Agricultural) where the underprivileged or their dependants were offered to undergo various reskilling courses at the Youth Development Centre under MCYS. Various activities were held in 2022 by MORA and other strategic partners by providing the underprivileged with booths to showcase their products and services.
- ⁸ *Projek Pembinaan Rumah Bantuan Golongan Daif, Fakir dan Miskin*.
- ⁹ In April 2024, 228 elderly citizens received welfare assistance and old age pension.
- ¹⁰ *Tunas Project Marketplace*.
- ¹¹ Category 1 are cases that do not have any signs of infection; Category 2 are cases that have signs of infection but do not have lung infection or pneumonia; Category 3 are cases that have signs of infection as well as lung infection or pneumonia; Category 4 are cases that have lung infection or

- pneumonia and require oxygen support and normally require close monitoring at the Intensive Care Unit; and Category 5 are critical cases where the COVID-19 infection has caused multiple organ failure which normally require ventilators or heart/lung machines.
- ¹² For children ages 5-11 years old, 88.9% have received two doses of COVID-19 vaccine.
- ¹³ To qualify for the tax reduction, commercial building owners must deduct at least 10% of their monthly rent for a minimum of five consecutive months.
- ¹⁴ This included MOE, MORA, MTIC, and the Authority of Info-communications Technology Industry of Brunei Darussalam.
- ¹⁵ Recommendations 85, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 158, 211, and 212.
- ¹⁶ *Talian Harapan 145*.
- ¹⁷ Strengthen Effective Leadership and Governance for Mental Health; Strengthen Mental Health Services by ensuring the availability and accessibility of comprehensive quality mental health services; Strengthen Mental Health Promotion and Mental Disorder Prevention; Develop Capacity for National Information Systems and Research for Mental Health.
- ¹⁸ *Ta'adil As-Suluk*.
- ¹⁹ *Talian Syifa*.
- ²⁰ Such as *Demensia Brunei*.
- ²¹ Global Youth Tobacco Survey; Assessment of Age-Friendly Communities; and Salt Reduction Study.
- ²² Needs Assessment of Adolescent-Friendly Health Services and Programmes; Development of guidelines for prevention and management of obesity among children; Training of healthcare workers on Integrated Care for Older People; Mid-term review of Brunei Darussalam's Multisectoral Action Plan for the Prevention and Control of Non-communicable Diseases 2021-2025; and Mid-term review of the National Mental Health Action Plan 2022-2025.
- ²³ A surveillance centre for communicable and non-communicable diseases.
- ²⁴ Recommendations 142, 154, 155, 156, 157, 158, 205, and 218.
- ²⁵ PISA provides indicators of the competencies in mathematics, reading and science for a nation's 15-year-olds. Data from the PISA Student Questionnaire was also used to generate the index of Economic, Social and Cultural Status which gives some measure of equity in education. A sample of 690,000 students aged 15 participated in this study, with Brunei contributing 5,576 students across 54 secondary schools.
- ²⁶ SDG 4.2 states that by 2030, ensure that all girls and boys have access to quality early childhood development, care and pre-primary education so that they are ready for primary education.
- ²⁷ *Al-Ameerah Al-Hajjah Maryam School*.
- ²⁸ *Unit Kesejahteraan Pemimpin Sekolah dan Tenaga Pengajar*.
- ²⁹ Namely the *Sejahtera* hotline to support school leaders and school teachers, the *Hal Ehwal Pelajar* hotline to support student welfare, and the *Talian Syifa*.
- ³⁰ The Special Education Unit under MOE was formally upgraded to the Department of Special Education on 1 June 2021.
- ³¹ Recommendations 88, and 121.
- ³² The Honourable Queenie Chong Chin Yee.
- ³³ The Honourable Chief Justice Dato Seri Paduka Steven Chong Wan Oon.
- ³⁴ Recommendations 10, 14, 61, 75, and 81.
- ³⁵ The Government continues to provide training programmes and awareness raising initiatives for better understanding on relevant legislations, including to relevant officials and members of the public.
- ³⁶ Recommendations 74, 131, 132, 133, 134, 148, 198, and 199.
- ³⁷ Such as through (i) the Narcotics Control Bureau's Preventive Drug Education Division, which actively promotes awareness about the negative effects of drugs to reduce drug dependency and to spread the anti-drug message to students and youths as well as the general public; (ii) the DCD's *Merakit Masyarakat* Programme which aims at providing exposure, knowledge and information on the role of DCD on issues pertaining to SKN, monthly welfare assistance, children, women and family issues, senior citizens, and pensions, PWDs, counselling, and DCD's Welfare Line 141 and *Talian Anak 121*; and (iii) other programmes with NGOs.
- ³⁸ *Awasi Anak Kitani*.
- ³⁹ Recommendations 34, 101, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 171, 172, 174, 175, 177, 178, 184, 186, 187, 188, and 214.
- ⁴⁰ In June 2022, Brunei appointed its first female Minister, The Honourable Datin Seri Paduka Dr. Hajah Romaizah binti Haji Mohd Salleh as the Minister of Education. Subsequently in February 2024, The Honourable Datin Paduka Dayang Hajah Nor Hashimah binti Haji Mohammed Taib was appointed as the Attorney General, and Dr. Dayang Hajah Huraini Binti Pehin Orang Kaya Setia Jaya Dato Paduka Awang Haji Hurairah, was appointed on 9 January 2024 as Clerk to the Privy Council, Secretary to the Cabinet Ministers' Council, and Clerk to the Legislative Council. Her Excellency Ar Siti Rozaimeriyanti binti Dato Paduka Haji Abdul Rahman is also Brunei's first female Secretary-

- General of the ASEAN Inter-Parliamentary Assembly, while Nur 'Azizah binti Dato Seri Paduka Haji Ahmad is the first female President of the Law Society, appointed in February 2024.
- 41 MCYS has developed several programmes including Business from Home, specifically targeted to provide housewives with entrepreneurship opportunities. The programme includes product marketing and entrepreneurial guidance through DARE's 'Institute Business Academy' and 'Micro Business Bootcamp'. DARE is the main government agency that promotes and facilitates the growth and development of local MSMEs.
- 42 An example is Dynamik Technologies, an IT company in Brunei, that plays a significant role in fostering inclusivity, with their recently re-launched 'eBunda' initiative, which provides valuable networking and marketing opportunities for women entrepreneurs especially businesses owned by mothers.
- 43 Notably, the Council of Women of Brunei Darussalam, Project Women Brunei, Survivors.bn, *Persatuan Siswazah Brunei*, and *Persatuan Membangun Wanita dan Masyarakat*.
- 44 With the United States of America, Brunei Darussalam conducts the Academy for Women Entrepreneurs, as part of the White House-led Women's Global Development and Prosperity Initiative. The programme gives enterprising women the knowledge, network, and access they need to launch and grow successful businesses, along with other funded programmes, such as Micro-Grant for Empowerment and Special Underprivileged Mothers and Empowerment Entrepreneurship Development.
- 45 Such as the ASEAN Japan Women Entrepreneurs Linkages Programme, an initiative aimed at linking MSMEs to bigger companies, mentors and peers for their business development. In 2020, Brunei hosted the 4th edition of the programme, which saw the participation of 27 women entrepreneurs from across ASEAN and Japan, who had the opportunity to network with 24 supporting companies from a range of sectors including logistics, food and beverage, hospitality, advertising, banking and technology.
- 46 Such as the ASEAN Agreement on Disaster Management and Emergency Response 2021-2025 and the ASEAN Declaration on One ASEAN, One Response.
- 47 Recommendations 95, 97, 99, 100, 101, and 102.
- 48 *Dasar Belia Negara dan Strategi 2020-2035*.
- 49 First published in 2022, the Handbook is a guide for appropriate business opportunities and programmes, including capacity building, shared support services, financing, and market access initiatives.
- 50 *i-Usahawan* is a programme under DARE which helps start-ups secure contracts in energy and non-energy sectors; Shell LiveWIRE Brunei is a programme by Brunei Shell Petroleum company, which focuses on areas building capacity through collaborations with academic institutions, online platforms and public engagements.
- 51 Haji Muhammad Iqbal Fakhri bin Haji Damit, founder of non-profit organisation, Hand4Hand.
- 52 Recommendations 74, 86, 165, 177, 189, 191, 192, 194, 198, 200, 201, and 214.
- 53 *Talian Kebajikan 141*.
- 54 *Talian Anak 121*.
- 55 *Satu Kampung Satu Keluarga*.
- 56 Recommendations 158, 161, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, and 218.
- 57 Now known as the Old Age Pensions and Disability Allowances Act.
- 58 From 2019 to 2024, a total of 11 gold medals, 8 silver medals and 8 bronze medals obtained from 8 regional competitions.
- 59 Between February 2019 to September 2023, 1,687 Data Sign Language Workshops and 95 Data Braille, Orientation and Mobility Workshops have been held.
- 60 Recommendations 159, 160, and 162.
- 61 For example, a programme for senior citizens was organised at PKWE Tutong in 2022 consisting of a legal clinic providing free consultation and legal advice on property management, family matters and criminal offences. The programme was carried out in collaboration with several government agencies.
- 62 Health promotion and education programmes constitute basic NCD risk factors health screening such as BMI, blood pressure and glucose check; convening health talks on various elderly health-related issues such as NCDs, fall prevention, and oral health; carrying out hands-on or practical activities such as healthy cooking demonstrations and healthy grocery tours; encouraging physical activities such as the 'Amazing Race', a group activity whereby the elderly complete physical activity sessions within a specific period of time and winners receive prizes, and walkathons.
- 63 The scope of the programme has been expanded to include health promotion and education, training on infection prevention and control during COVID-19, and visits to HPC as part of a health tour.
- 64 The HPC conducted a pre-and-post survey on the knowledge on health amongst elderly who participated in the programme.
- 65 Recommendations 105, 138, 140, 174, 186, and 214.
- 66 *Pusat Pekerjaan Brunei*.

- ⁶⁷ A tripartite platform that links industry, regulators, and educational and training institutions to ensure alignment of supply and demand, with five sectors currently identified: (i) Hospitality and Tourism; (ii) Information and Communication Technology; (iii) Transportation and Logistics; (iv) Energy; and (v) Construction.
- ⁶⁸ A programme that supports local job seekers or employees in the private sector to enhance their skills and academic qualifications through training initiatives such as SkillsPlus, SPIN in Accountancy, and Trade Skills.
- ⁶⁹ A 18-month apprenticeship programme that provides a platform for unemployed graduates (Degree and above, HND and TVET) to gain work experience and on-the-job skills in the public and private sectors. For those undergoing their apprenticeship in the private sector, there are additional benefits in the form of top-up allowances from the 11th month, to boost more interest to join the private sector.
- ⁷⁰ The first phase will only apply to companies within the banking and finance, and infocommunication technology industries.
- ⁷¹ The programmes and courses offered under L3C fall under four pillars, namely Workforce Development, Academic Upgrading, Community Development, and Personal Development.
- ⁷² The assistance is provided to eligible local jobseekers, i-Ready officers, local employees working in the private sector including freelance workers to upskill and reskill themselves by taking programmes and courses that are less than one year offered through L3C.
- ⁷³ These include: the Centre for Lifelong Learning of UBD, Tri-CED of University of Technology Brunei (*Universiti Teknologi Brunei*), Continuous Education and Training of the Institute of Brunei Technical Education, Centre for Leadership and Lifelong Learning of Sultan Sharif Ali Islamic University (*Universiti Islam Sultan Sharif Ali*).
- ⁷⁴ Recommendations 76 and 107.
- ⁷⁵ Recommendations 27, 115, 116, 129, and 219.
- ⁷⁶ Languages are Malay, English, Tagalog, Vietnamese, Thai, Mandarin, Bangladeshi, and Pakistani.
- ⁷⁷ *Darussakinah*.
- ⁷⁸ ASEAN Chiefs of Police; ASEAN Ministerial Meeting on Transnational Crime; ASEAN Senior Officials' Meeting on Transnational Crime; ASEAN Ministerial Meeting of the Regional Support Office of the Bali Process on People Smuggling, Trafficking in Persons and related Transnational Crime.
- ⁷⁹ Recommendations 33, 35, 80, 82, 83, and 84.
- ⁸⁰ AICHR is a consultative body of ASEAN established in 2009 and is tasked to "promote and protect human rights and fundamental freedoms of the peoples of ASEAN".
- ⁸¹ The visit also included meetings with the European Parliament, Council of Europe, and the EU Delegation to the Council of Europe.
- ⁸² 5th Policy Dialogue on Human Rights in Brussels, and 3rd EU-ASEAN Civil Society Forum on Human Rights.
- ⁸³ This is a technical assistance programme provided by Brunei to developing countries of the Commonwealth for their economic and social development. Since 2016, Brunei has held five projects with participants from the Commonwealth small island developing states. The implementation of this programme was suspended during the COVID-19 pandemic and is aimed to be resumed this year.